



Consulat Honoraire d'Israël
R.D. CONGO

GUIDE D'INFORMATIONS À L'ATTENTION DES ISRAÉLIENS NON-RÉSIDENTS

Mise à jour du 15/08/2025

CARTE DE VISITE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- Superficie : 2.345.410 km²
- Population : > 112.832.000 (2025, Data portal, UN)
- Langue officielle : Français
- Langues nationales : Lingala, Swahili, Kikongo et Tshiluba
- Devise : « Justice, Paix, Travail »
- Hymne national : Debout Congolais
- Fête nationale : 30 juin (Déclaration d'indépendance de 1960)
- Capitale : Kinshasa
- Unité monétaire : Franc congolais (CDF)
- Indicatif téléphonique : +243
- Fuseaux horaires : GMT+1 (Kinshasa) et GMT+2 (Lubumbashi)
- Climats : Tropical et équatorial
- Point culminant : Pic Marguerite du Mont Stanley (5109 mètres)
- Chef de l'État : Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la République Chef de l'Etat

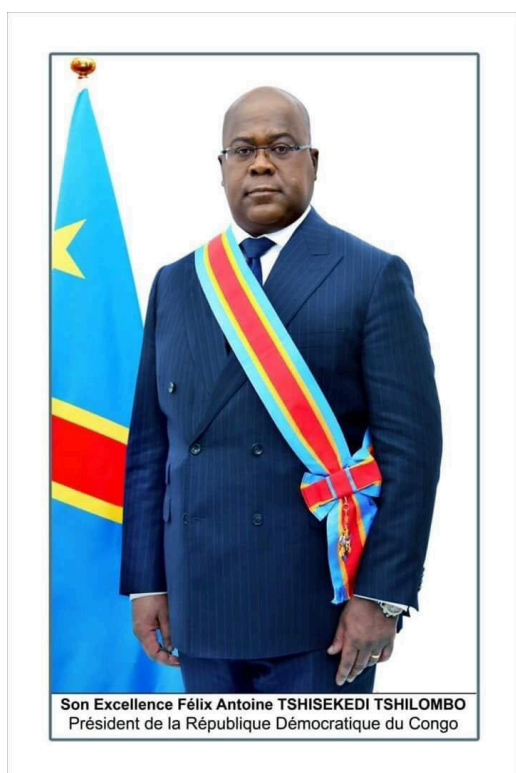


TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	3
2. Représentations israéliennes	4
3. Statut du Consulat Honoraire.....	5
4. Formalités avant le voyage	6
5. En arrivant	8
6. Signaler sa présence.....	10
7. Vie quotidienne	11
8. Vie religieuse à Kinshasa ☆	20
9. Assistance du Consulat Honoraire.....	21
10. Checklist synthétique	22
13. Contacts utiles	23

1. INTRODUCTION

La RDC, située en Afrique centrale, est le quatrième pays d'Afrique et le premier pays francophone le plus peuplé avec une population estimée à plus de 112.832.000 habitants (*chiffres 2025, Data portal, UN*) et s'étend sur une superficie de 2.345.410 km².

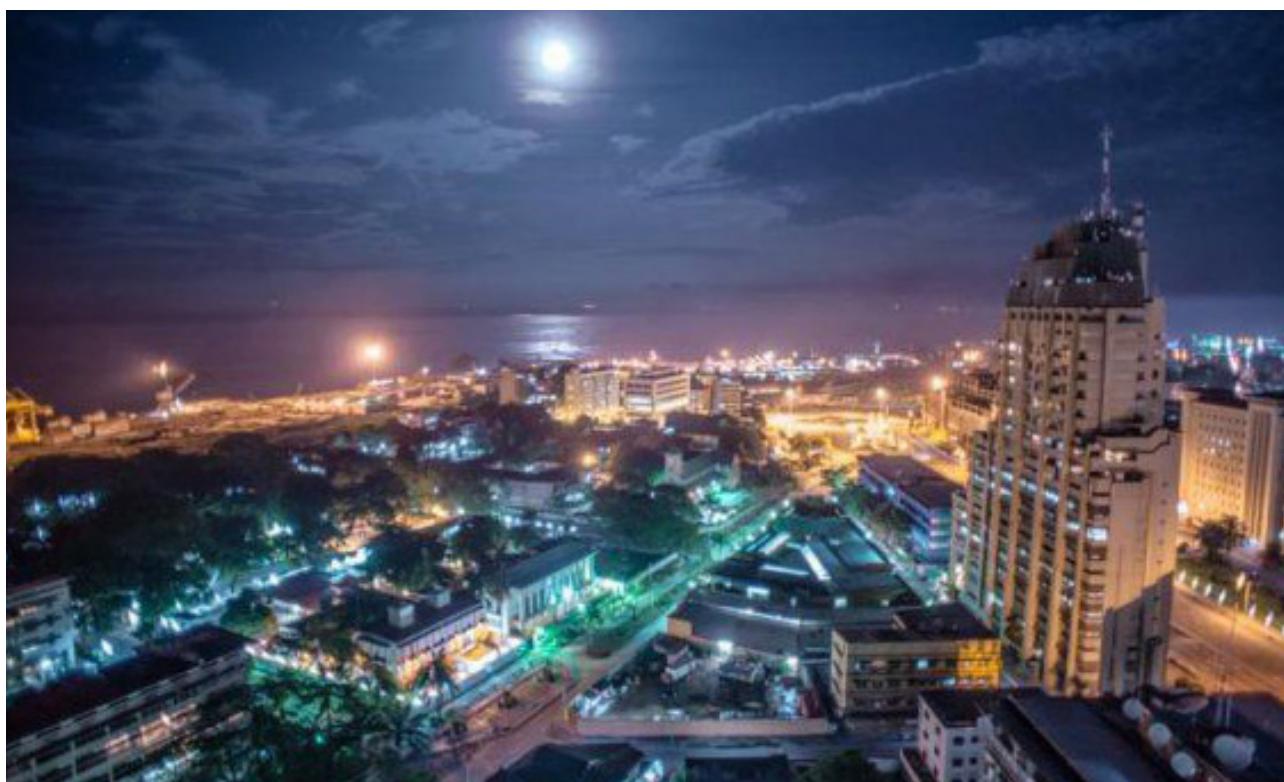
Le pays partage ses frontières avec neuf autres pays, dont l'Angola, la République du Congo, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Zambie et la Tanzanie. La République démocratique du Congo offre de nombreuses opportunités, tant touristiques qu'économiques.

Vous avez décidé de séjourner en République démocratique du Congo, quelle bonne idée ! En tant qu'Israélien, vous pouvez compter sur la disponibilité des services du Consulat Honoraire d'Israël à Kinshasa. La vie peut ne pas toujours être facile en RDC. En contrepartie de ses opportunités, le pays s'attend à ce que vous soyez loyaux et que vous vous conformiez aux lois, directives, us et coutumes. En respectant vos hôtes et les recommandations de sécurité, nul doute que vous passerez un séjour inoubliable.

Ces dernières années, le pays est malheureusement marqué par l'instabilité. Dans cette brochure, nous avons condensé des recommandations qui pourront vous être utiles. Vous y trouverez un aperçu de ce que le Consulat Honoraire peut faire pour vous aider, ainsi que les formalités administratives à remplir avant votre arrivée et durant votre séjour. Des renseignements généraux y sont également repris.

En fin de guide, vous trouverez également un aide-mémoire synthétique et, surtout, une liste de contacts qui pourrait vous être utile.

Yambi ! Et bon séjour.



2. REPRÉSENTATIONS ISRAÉLIENNES

- **Consulat Honoraire de l'État d'Israël en R.D.Congo**

Avenue de Flamboyant, 1 (réf. O'Poeta) – Kinshasa / Gombe
(Secrétariat, Affaires économiques et commerciales, Bureau de Sécurité)
+243 (0) 81/814.44.02 - +243 (0) 97/787.42.69 - +243 (0) 99/935.30.18

Avenue de la Mission, 251 (réf. ex-Orgaman) – Kinshasa / Gombe
(Section Visas) +243 (0) 81/810.77.42

Avenue de la Paix, 1 (Anciennes Galeries Présidentielles) – Kinshasa / Gombe
(Affaires sociales et culturelles) +243 (0) 99/788.53.33

www.israelindrc.com - kinshasa@israelindrc.com

En cas d'urgence 24h/7j : +243 (0) 83/733.91.96 (Bureau de sécurité)

- **Ambassade de l'État d'Israël en Angola**

Rua Rainha Ginga, 187 (Edifício Sical) – Luanda
+244 (0) 222.395.295

<https://embassies.gov.il/luanda> - consular@luanda.mfa.gov.il

- **Ligne d'assistance du Conseil National de Sécurité en Israël**

+972-2-666.74.44 (24h/7j)

<https://www.gov.il/en/departments/national-security-council>

3. STATUT DU CONSULAT HONORAIRE

Le Consulat Honoraire est compétent sur toute l'étendue du territoire de la République démocratique du Congo en matière d'assistance. Le fonctionnement du Consulat Honoraire est défini par la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963, les accords et les législations israélienne et congolaise en vigueur. Le statut particulier de Consulat « Honoraire » définit un champ d'action spécifique par rapport à une Ambassade ou à un Consulat dit « de carrière ».

Le Consulat Honoraire représente les intérêts de l'État d'Israël en République démocratique du Congo en général, et assiste les Israéliens en particulier :

Assistance consulaire : un Bureau de Sécurité suit en permanence la situation sécuritaire en et informe les Israéliens en cas de besoin. Il est joignable 24h/24 et 7j/7 pour les situations d'urgence ;

Assistance administrative : informations sur les démarches administratives (p.e. renouvellement d'un passeport), en liaison avec l'Ambassade à Luanda ;

Diplomatie spécifique : promotions économique, culturelle et touristique ;

Service Visa : réception, analyse et transmission des demandes de visa.

Le Consulat Honoraire ne délivre pas directement de visa, d'attestation ou de certificat et ne gère pas le registre de la population. Il agit comme *point focal* de l'Ambassade d'Israël à Luanda (Angola), compétente pour la R.D. Congo.

Les services fournis par le Consulat Honoraire **sont toujours gratuits.**

4. FORMALITÉS AVANT LE VOYAGE

a) **Vaccins obligatoire et recommandés**

Le vaccin contre la Fièvre jaune est obligatoire pour entrer sur le territoire congolais.

D'autres vaccins, non obligatoires, sont fortement recommandés : Hépatite A, Hépatite B, Typhoïde, Méningite, Rage, Diphtérie-Tétanos-Coqueluche-Polio, Rougeole et Choléra. Lorsque plusieurs vaccins doivent être administrés, le Ministère israélien de la Santé conseille de s'y prendre six semaines avant la date du voyage.

Les vaccins administrés doivent être renseignés sur le Certificat International de Vaccination.

b) **Visa**

Les ressortissants israéliens doivent être titulaires d'un visa pour séjourner en République démocratique du Congo. Ce visa est à obtenir auprès de l'Ambassade de la République démocratique du Congo située à Tel-Aviv, 64584, 1/2 Rachel Street, joignable au +972-773-22-60-88.

Le dossier de demande de visa doit, entre autres, contenir une attestation de prise en charge (invitation) rédigée par l'hôte (personne physique, société, organisation, ...) domicilié en République démocratique du Congo, et légalisée à l'Hôtel de Ville de résidence (ou de siège social) et le Ministère des Affaires étrangères (double légalisation). Les touristes qui ne sont pas pris en charge peuvent justifier leur voyage (itinéraire, hébergement, moyens financiers, ...) ou produire une lettre d'une agence de voyage.

c) **Assurance voyage**

Une assurance voyage n'est pas obligatoire pour séjourner en République démocratique du Congo mais est fortement recommandée. Les frais médicaux et l'achat de médicaments en RDC peuvent vite s'avérer onéreux. Il est conseillé d'opter pour une assurance médicale et rapatriement couvrant toute la durée du voyage et venir avec certains médicaments usuels (paracétamol, antidiarrhéique, antispasmodique, ...).

Les personnes tenues à un traitement médicamenteux continu sont invitées à voyager avec les médicaments nécessaires à ce traitement, surtout lorsque ces médicaments sont spécifiques ou préparés en laboratoire.

d) **Moyen de transport à l'arrivée**

Préparez votre moyen de transport à l'arrivée. Si vous arrivez par avion, il est fortement déconseillé de prendre un taxi à l'arrivée ou « de rue ». Demandez à une connaissance de venir vous chercher à l'aéroport. Si ce n'est pas possible, arrangez-vous, avant le départ, avec une société de transfert, un taxi de confiance ou une société de location de voiture. *(Plus d'information sur les moyens de transport à la page 10)*

Un permis de conduire international valide, couplé à un permis de conduire national valide, sont obligatoires pour conduire sur le territoire.

e) **Lieu(x) de séjour**

Organisez votre ou vos lieux de séjour avant votre arrivée. Si une connaissance ou une entreprise ne vous loge pas, réservez un hôtel et assurez-vous de recevoir la confirmation avant la date du voyage. Si vous êtes primo-arrivant, préférez un hôtel d'un groupe international.

5. EN ARRIVANT

Quel que soit le poste frontière d'entrée en République démocratique du Congo, assurez-vous d'être préparé :

- ***Si vous arrivez par avion***

En arrivant, présentez à l'agent de la Police de la DGM votre passeport muni du visa, puis votre Certificat International de Vaccination à l'agent du PNHF (Programme National d'Hygiène aux Frontières). Après avoir récupéré vos bagages, un agent de la DGDA (Direction Générale des Douanes et Accises) peut vous demander de les contrôler pour vérifier que leur contenu est conforme à la législation douanière. Les franchises douanières sont consultables sur douanes.gouv.cd.

En sortant de l'aérogare, gardez toujours vos bagages sous votre surveillance et refusez toute aide extérieure. Attendez toujours votre véhicule (taxi, véhicule de location, connaissance) sur le parking principal de l'aéroport. Ne quittez jamais l'aéroport à pied.

(Plus d'information sur les moyens de transport à la page 10)

- ***Si vous arrivez par la route***

Pour des raisons de sécurité, nous déconseillons fortement d'arriver sur le territoire congolais par la route. Si cela s'avère toutefois nécessaire, demandez à une personne de confiance de vous attendre à la frontière. Avant d'arriver, assurez-vous que votre véhicule est en règle au regard de la législation congolaise en vigueur (police d'assurance valable sur le territoire congolais, contrôle technique à jour) et assurez-vous que vous possédez des permis de conduire national et international valides.

Au poste frontière, présentez votre passeport muni de votre visa à l'agent de la DGM et votre Certificat International de Vaccination à l'agent du PNHF. Un agent de la DGDA peut vous demander de contrôler l'intérieur de votre véhicule et le contenu vos bagages pour vérifier qu'ils sont conformes à la législation douanière en vigueur (*voir point précédent*).

Pour des raisons de sécurité nationale, la Police (PNC) ou l'armée (FARDC) peut, tant à la frontière qu'en cours de route, inspecter votre véhicule. Lors de ces contrôles, restez calmes, répondez aux questions honnêtement et coopérer avec les forces de sécurité.

En cas d'incident ou d'accident, le Consulat Honoraire est joignable à tout moment pour vous porter assistance dans la limite de ses compétences.

6. SIGNALER SA PRÉSENCE

Au plus tard le jour de votre arrivée, nous vous invitons à signaler votre présence sur le territoire de la République démocratique du Congo. Pour les courts séjours (tourisme, voyage d'affaires, ...), l'inscription au Registre de la population auprès de l'Ambassade d'Israël à Luanda (Angola) n'est pas requise.

Néanmoins, nous vous conseillons vivement de vous inscrire au Registre de sécurité tenu localement par le Consulat Honoraire. Lors de tout déplacement dans une province hors de celle renseignée, nous vous recommandons d'en informer le Consulat Honoraire par le biais du formulaire adéquat du Registre de sécurité.

Registre de sécurité

- En ligne sur www.israelindrc.com/resec
- Au Consulat Honoraire sur rendez-vous : +243 (0) 81/81.444.02

7. VIE QUOTIDIENNE

a) **Sécurité en général**

Nous insistons sur l'importance de signaler votre présence – même temporaire – en République démocratique du Congo au Consulat Honoraire d'Israël à Kinshasa par une inscription au Registre de sécurité.

Ceci vous permet d'être tenu informé rapidement lors de situation de tension ou de crise dans le ou à proximité du secteur dans lequel vous séjournez et permet au Consulat Honoraire d'avoir une vue d'ensemble des Israéliens présents. En règle générale, évitez les mouvements de foule et les grands événements qui ne sont pas soigneusement organisés et sécurisés.

La République démocratique du Congo traverse une crise sécuritaire et humanitaire à l'Est du pays. Les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Haut-Uele, Bas-Uele, le district de Tanganyika et les trois districts du Kasai sont placées en Niveau d'alerte 4 par le Conseil National du Sécurité israélien, interdisant par conséquent le séjour d'Israéliens dans le secteur.

Le Consulat Honoraire ne peut pas garantir une assistance consulaire dans les provinces placées en Niveau 4 et dans les zones sous tension.

La situation sécuritaire peut rapidement évoluer. Par conséquent, nous vous invitons à régulièrement consulter la page de Sécurité du site internet du Consulat Honoraire. Cette page est constamment mise à jour et vous permet d'estimer le niveau de risque de la province/ville dans laquelle vous êtes

ou dans laquelle vous comptez vous rendre.

Concevez toujours votre téléphone portable sur vous avec 500 unités de crédit pour pouvoir passer un appel en cas de danger.

b) Déplacements

Il est vivement déconseillé de se déplacer à pied, que ce soit dans le centre-ville de la capitale ou à tout autre endroit. Si vous n'avez pas d'autre choix, faites-vous toujours accompagner d'une personne de confiance. Evitez également de prendre les transports publics et les taxis « de rue ». Optez plutôt pour un taxi de confiance (recommandé par l'hôtel, une connaissance ou le Consulat Honoraire) ou un taxi « confort » via l'application « *Yango* ».

En République démocratique du Congo, la location de voiture se fait toujours avec chauffeur. Assurez-vous de bien comprendre les clauses du contrat de location, les prix et suppléments potentiels avant de vous engager. Si une connaissance ou une société vous prête un véhicule, vérifiez que le véhicule est correctement assuré et dispose du certificat de contrôle technique. Assurez-vous également de posséder sur vous vos permis de conduire national et international en cours de validité.

En tant que conducteur ou passager, en mouvement ou à l'arrêt, assurez-vous toujours que les portières sont verrouillées et les fenêtres fermées. Vérifiez également qu'aucun objet (sac, ordinateur, téléphone, ...) n'est visible de l'extérieur. Le centre-ville n'est pas synonyme de sécurité, de nombreux vols s'y produisent.

Tant dans la capitale que dans les autres villes, évitez tout déplacement seul en soirée et durant la nuit, davantage dans les zones isolées.

En cas d'agression ou de (tentative de) vol à l'arrachée, préférez toujours désamorcer la situation et évitez de poursuivre l'agresseur ou le voleur.

c) Objets personnels

À l'extérieur, n'emportez avec vous que les objets et l'argent nécessaires au déplacement.

Évitez de porter des bijoux ou un montre de valeur. De préférence, gardez votre téléphone, votre passeport et vos moyens de paiement dans votre poche. Si vous portez un sac, assurez-vous qu'il est bien fermé et gardez-le toujours sur vous.

Évitez de conserver des documents originaux inutiles au séjour (diplômes, carnets scolaires des enfants, documents bancaires, certificats et actes originaux, ...). Ces documents peuvent être conservés en sécurité à l'extérieur du pays. Les documents utiles doivent être conservés à l'hôtel ou à la résidence dans un coffre-fort ou une armoire verrouillée.

d) Perte ou vol des documents d'identité

Conservez toujours une copie en couleur de vos documents d'identité (page d'identité et page du visa) dans un lieu sûr. En cas de perte ou vol de vos documents d'identité, déclarez la perte ou le vol au commissariat de police le plus proche. Un procès-verbal vous sera remis.

Munis du procès-verbal et de la copie du document perdu ou volé, le Consulat Honoraire pourra vous assister dans les démarches administratives.

Le Consulat Honoraire n'est néanmoins pas compétent pour délivrer ni un passeport temporaire ni un laissez-passer.

e) **Moyens de paiement**

Conformément à la loi, le Francs congolais (CDF, parfois FC) est la seule monnaie ayant cours légal en République démocratique du Congo. Les prix doivent en principe être affichés en Francs congolais. L'usage du Dollar américain (USD), fortement répandu, est une « tolérance de fait » pour sa stabilité.

Les petites transactions sont habituellement effectuées en Francs congolais alors que les montants plus importants sont plutôt réglés en Dollars américains. Les factures d'hôtel, de location de voiture et, entre autres, les billets d'avion sont souvent payés en Dollars américains. Les restaurants et les supermarchés acceptent les paiements en Dollars américains.

De plus en plus de commerçants acceptent les paiements par cartes Mastercard et Visa, tels que les restaurants, supermarchés, nightclubs, hôtels, loueurs de voiture, compagnies aériennes. Depuis le 31 juillet 2024, tous les terminaux de paiements électroniques en RDC sont configurés pour n'accepter que les paiements en Francs congolais. Les cartes libellées en monnaies étrangères (ILS, USD, EUR, ...) peuvent être utilisées sur ces terminaux, mais une Redevance de Suivi de Change de 0,02% sera prélevée en plus du montant de la transaction. Certaines banques appliquent aussi des frais de transaction en devise étrangère.

En cas de perte ou de carte de banque, faites-y immédiatement opposition en appelant votre banque ou l'émetteur de la carte (*Voir Contacts utiles*) et déclarer la perte ou le vol au commissariat de police le plus proche. Un procès-verbal doit vous être remis. Certaines banques ou assurances voyage proposent une avance de fonds en cas de perte ou de vol de carte de banque.

Le Consulat Honoraire peut vous assister dans les démarches ou dans l'organisation d'un transfert de fonds entre une connaissance et vous.

Le Consulat Honoraire n'est pas habilité à avancer d'argent.

f) **Moyens de communication**

Afin d'éviter les frais de *roaming*, il est déconseillé d'utiliser une carte SIM israélienne en République démocratique du Congo. Si votre smartphone supporte les « *e-SIM* », vous pouvez opter pour un forfait data national via un prestataire de service (Airalo¹ ou Holafly¹, par exemples).

Sinon, une carte SIM physique prépayée d'un opération local peut être acheté partout, tant à l'aéroport qu'en ville. Les différents opérateurs proposent des forfaits data. **Pour faciliter la communication, le numéro d'urgence du Consulat Honoraire est joignable 24h/7j par téléphone (appel gratuit depuis un numéro Vodacom) et par WhatsApp.** Pour faire l'appoint de votre carte SIM, vous pouvez acheter des recharges dans les différents points de vente de l'opérateur (aussi dans la rue). 10 dollars américains = 1000 unités. Préférez payer en dollars américains.

g) **Nourriture et boissons**

Il est fortement déconseillé de consommer de la « *street food* ». Ceci inclus les jus de fruits pressés dans la rue, les milkshakes, les boissons préparées avec de l'eau non contrôlée (jus, thé, café, ...), les fruits et légumes déjà coupés, les viandes et poissons (même s'ils sont cuits), les charcuteries, les pâtisseries, les plats préparés et, entre autres, les glaces (artisanales ou non) vendus sur des étales « de rue » ou dans des magasins impropres. N'achetez pas non plus d'eau en sachet.

Préférez toujours l'achat de bouteilles d'eau scellées par un plastique qui recouvre le bouchon, les sodas en bouteille ou en canette des marques connues, les jus de fruits pasteurisés et les bières en bouteille capsulée. Dans le doute, si vous pensez que la bouteille a déjà été ouverte, ne la consommez pas.

Le pain local sec (comme les « *kanga journée* ») vendu dans des échoppes propres, même dans la rue, peut être consommé sans risque important. L'eau du robinet n'est pas potable. Ne la consommez pas sans la bouillir et la filtrer avant. Il n'y a pas de restaurant casher en République démocratique du Congo.

(Plus d'informations sur la vie religieuse à Kinshasa à la page 13)

Les plats locaux et typiques peuvent être consommés sans crainte dans des restaurants bien cotés. Ils peuvent être trouvés sur simple recherche sur Internet.

Plusieurs restaurants proposent une cuisine internationale à Kinshasa, tels que le Limoncello¹, le Koi¹, et le D'Vins¹.

h) **Soins de santé**

Les infrastructures médicales du secteur privé sont correctes à Kinshasa. Néanmoins, les frais peuvent y être très élevés.

Comme indiqué précédemment, il est vivement conseillé de souscrire à une assurance internationale maladie et rapatriement qui couvre l'entièreté du séjour, ou à l'année pour les résidents permanents. Attendez-vous à devoir prépayer vos soins de santé et à être remboursé par la suite par votre assureur international, dépendamment du contrat. Certains assureurs internationaux ont conclu des accords avec des centres médicaux, tel que le Centre Médical Diamant¹ qui admet et soigne les patients assurés par Allianz¹ (en cours en 08/2025).

À Kinshasa, il est suggéré de souscrire à un abonnement au CPU¹ (Centre Privé d'Urgence) qui dépend directement du Centre Médical de Kinshasa¹. Ce centre, qui intervient et stabilisent les patients en urgence vitale, est géré par un Médecin urgentiste Français en rotation et n'accueille que les membres en ordre de cotisation.

Le prix de l'abonnement est de 45€ par mois et par personne (tarif 08/2025). Les touristes peuvent souscrire un abonnement pour un seul mois.

(Contacts utiles à la page 15)

Pour les cas plus graves, il est préférable d'opter pour une évacuation sanitaire vers des infrastructures médicales plus adaptées (Afrique du Sud, Belgique, France, Israël...), dépendamment des recommandations des Médecins.

En cas d'urgence, vous pouvez demander l'assistance du Consulat Honoraire. Cet appui peut se décliner en plusieurs volets : informer la famille à l'étranger, s'assurer des conditions de soin, organiser un rapatriement sanitaire, prendre contact avec votre assureur international.

Le Consulat Honoraire n'est toutefois pas habilité à avancer les frais d'hospitalisation, de soin ou de rapatriement.

i) Incarcération

En cas d'arrestation, même préventive, les autorités congolaises ne sont tenues d'en informer le Consulat Honoraire. Toutefois, si vous leur en faites la demande, ils doivent nous en informer sans retard. Dans ce cas, un collaborateur pourra entrer en contact avec vous, vous transmettre au besoin une liste d'avocats, mettre à votre disposition un traducteur, s'assurer de vos conditions de détention et de votre droit à l'accès aux soins, et vous fournir nourriture et boissons en cas de nécessité essentielle. Une assistance est garantie à Kinshasa. À l'intérieur du pays, le Consulat Honoraire peut dépêcher un collaborateur en cas de nécessité absolue.

Néanmoins, le Consulat Honoraire n'intervient jamais dans un dossier judiciaire et n'est pas habilité à avancer les frais d'avocat.

j) Visa

Faites toujours attention à la validité de votre visa. Une prolongation du visa de voyage court séjour peut être demandée (maximum 180 jours) à la Direction Générale de Migration ou dans l'une de leurs antennes provinciales.

En cas de dépassement de visa, vous pourrez être poursuivi pour « séjour irrégulier » et une amende administrative calculée par jour de dépassement devra être payée au poste frontière lors de la sortie du territoire. La Police de la DGM pourra vous arrêter et vous retenir jusqu'au paiement de l'amende. Tout dépassement de visa sera enregistré par la DGM dans un fichier central, ce qui peut compliquer toute future demande de visa.

En cas de difficulté, vous pouvez demander l'appui du Consulat Honoraire.

Le Consulat Honoraire intervient toujours conformément aux conventions internationales et à la loi. L'assistance vise à vous guider dans les démarches auprès des autorités mais ne permet pas de vous y soustraire.

Pour rappel, le visa « court séjour » ne permet pas d'activités lucratives.

8. VIE RELIGIEUSE À KINSHASA

Aujourd'hui, seule la synagogue Beth Yaacov de Kinshasa est encore en fonction en République démocratique du Congo. Le Rabbin de la Communauté Israélite y assure les différents offices.

Si vous souhaitez prendre part aux offices de Shabbat, il est conseillé d'opter pour un hôtel à proximité directe de la synagogue, comme l'Hôtel Bella Riva¹, situé à une minute à pied, afin d'éviter les longs déplacements à pied.

ATTENTION : même si la distance est minime, faites-vous accompagner par une personne de confiance durant les trajets allé et retour. Il n'y a aucun supermarché ni restaurant Casher en République démocratique du Congo. Vous pouvez passer des commandes directement auprès du Rabbin de la Communauté à Kinshasa.

La synagogue est située au 251, avenue de la Mission, dans la commune de la Gombe (référence : ex-direction générale Orgaman).

Le Rabbin peut être contacté au +243 (0) 84/840.60.00 (aussi via Whatsapp).

9. ASSISTANCE DU CONSULAT HONORAIRE

Le Consulat Honoraire d'Israël à Kinshasa dispose d'un Bureau de Sécurité dédié à l'assistance des Israéliens de passage ou résidents et à l'analyse des risques en République démocratique du Congo.

Un collaborateur y assure une permanence 24h/24 et 7j/7. Il peut ainsi proposer une assistance de première ligne par téléphone et, au besoin, se déplacer. La localisation stratégique de nos différents bureaux permet d'intervenir rapidement dans l'hypercentre de la capitale (Gombe).

Durant la nuit, le weekend et les jours fériés, le collaborateur de garde se déplace uniquement pour les urgences.

Le Consulat Honoraire peut être saisi en urgence en cas d'accident grave, de maladie nécessitant une prise en charge spécialisée ou une évacuation sanitaire, d'hospitalisation en urgence vitale, de décès, de tentative d'intrusion au domicile, d'incendie au domicile, d'agression, de disparition ou d'arrestation. Le Consulat Honoraire peut également être saisi pour des raisons moins urgentes, comme la perte ou le vol de document d'identité et/ou de moyen de paiement ou l'hospitalisation simple.

Dépendamment de la gravité, le Consulat Honoraire peut aussi dépêcher un collaborateur dans une autre province du pays. Néanmoins, il est à noter que c'est exceptionnel et exclusivement pour les situations les plus critiques (arrestation prolongée, malade grave isolé, décès, disparition, ...). Dans les autres situations, le Consulat Honoraire peut demander l'appui de sociétés privées partenaires (de sécurité, par exemple) présentes dans le secteur.

Il est vivement conseillé de ne pas attendre une situation de crise pour prendre des précautions. Pour ce faire, il est recommandé de suivre les conseils repris dans ce guide.

10. CHECKLIST SYNTHÉTIQUE

Avant le voyage

- Passeport valide (jusqu'à 6 mois après la date de retour)
- Certificat international de vaccination (Fièvre jaune obligatoire)
- Obtenir un visa à l'Ambassade de la R.D. Congo
- Assurance internationale maladie et rapatriement
- Copies papier et numériques de passeport, visa, assurance
- Contact d'une personne de confiance en RDC (téléphone et par écrit)
- Moyens de paiement (activation des cartes pour la RDC et limites de retrait)
- Prévoir un moyen de transport sûr à l'arrivée
- Réservation confirmée de l'hébergement
- Informer le Consulat Honoraire du séjour (Registre de sécurité)
- Télécharger l'application « *TravIL* »

À l'arrivée

- Présenter le passeport et le visa au contrôle d'immigration (DGM)
- Présenter le Certificat international de vaccination à l'agent sanitaire
- Garder les bagages sous surveillance (ne pas accepter d'aide extérieure)
- Attendre son véhicule sur le parking (ne pas sortir à pied de l'aéroport)

Pendant le séjour

- Se déplacer qu'en véhicule (privé, taxi de confiance, Yango)
- Évitez les foules, manifestations et déplacements de nuit
- Objets et argent nécessaires aux déplacements uniquement
- Ne pas consommer de « *street food* »
- Ne pas consommer l'eau du robinet (eau non potable)
- Documents originaux et objets de valeur à conserver en lieu sûr
- Toujours garder son téléphone chargé et avec minimum 500 unités

13. CONTACTS UTILES ⁽¹⁾

Représentations de l'État d'Israël		
Consulat Hon. à Kinshasa Bureau de sécurité (7j/24h)		+243 (0) 81/814.44.02 +243 (0) 83/733.91.96
Ambassade à Luanda		+244 (0) 222.395.295
Conseil National de Sécurité		+972-2-666.74.44
Police		
Dispatching Kinshasa		+243 (0) 90/000.39.21
Coord. Nat. Police judiciaire		+243 (0) 99/831.98.43
Dispatching Lubumbashi		+243 (0) 81/710.73.75
Pompiers		
Hôtel de ville de Kinshasa		+243 (0) 99/936.99.36
ONATRA à Kinshasa		+243 (0) 85/249.21.90
SEP Congo à Kinshasa		+243 (0) 81/080.00.85
MONUSCO Fire Dept		+243 (0) 81/890.64.40
Soins de santé à Kinshasa		
Centre Médical de Kinshasa		+243 (0) 81/706.92.69
Centre Privé d'Urgence		+243 (0) 89/895.03.03
Centre Médical Diamant		+243 (0) 97/600.00.63
Centre Médical de la Mongala		+243 (0) 99/995.84.73
SOS Médecins de Nuit		+243 (0) 81/888.00.07
Soins de santé à Lubumbashi		
Centre Méd. de la Communauté té		+243 (0) 84/189.09.98
Centre Médical Diamant		+243 (0) 90/777.77.83
Sécurité privée		
GSA (contact général)		+243 (0) 99/919.03.20
Mamba Security Kinshasa		+243 (0) 81/462.50.85
Mamba Security Lubumbashi		+243 (0) 81/401.90.45
Banque		
Trust Merchant Bank		+243 (0) 99/702.30.00
Hôtels		
Hilton Kinshasa		+243 (0) 81/559.00.80
Pullman Kinshasa		+243 (0) 85/800.01.11

Novotel Kinshasa		+243 (0) 80/837.17.62
Hôtel Bella Riva Kinshasa		+243 (0) 82/978.57.48
Pullman Lubumbashi		+243 (0) 99/555.50.58
Novotel Lubumbashi		+243 (0) 84/442.22.15
Ecoles		
TASOK à Kinshasa		+243 (0) 81/884.66.18
Ecole belge de Kinshasa		+243 (0) 81/894.64.52
Ecole belge de Lubumbashi		+243 (0) 84/059.88.88
Ecole française de Kinshasa		+243 (0) 85/110.55.67
Transports		
Car Station (location)		+243 (0) 99/993.03.75
CAP Car Kinshasa		+243 (0) 81/802.06.01
FlyCab Kinshasa		+243 (0) 84/867.70.44
Taxi Faustin Kinshasa		+243 (0) 99/999/87.03
Tour-Opérateurs		
IMMOAF Kinshasa		+243 (0) 99/819.61.26
Excel Voyage Kinshasa		+243 (0) 81/389.13.77
Jeffery Travels Lubumbashi		+243 (0) 81/999.11.01
Services publics (administrations centrales)		
DGM Kinshasa		+243 (0) 81/030.07.55
DGDA Kinshasa		+243 (0) 81/896.84.81
CONADEP Kinshasa		+243 (0) 81/509.72.76
Min. des Affaires étrangères		+243 (0) 83/869.25.95
Ministère du Travail		+243 (0) 99/868.77.24
ANAPI Kinshasa		+243 (0) 99/992.50.26

Le Consulat Honoraire dispose d'une liste de contacts utiles pour chaque province. Sur demande, une liste d'avocats peut aussi être fournie.

Editeur responsable

Consulat Honoraire de l'État d'Israël en R.D. Congo

Pour toute question ou correction : kinshasa@israelindrc.com

Version GNR-08-25

Clause de non-responsabilité ⁽¹⁾

Le Consulat Honoraire d'Israël en République démocratique du Congo met tout en œuvre pour fournir des informations fiables et actualisées dans ce guide. Toutefois, certaines données peuvent évoluer avec le temps. Le Consulat ne saurait être tenu responsable d'éventuelles inexactitudes, omissions ou changements. Les prestataires, commerces, opérateurs privés et autres partenaires mentionnés le sont uniquement à titre indicatif et sans aucune contrepartie financière ou engagement de la part du Consulat.

Protection des données à caractère personnel

Le Consulat Honoraire d'Israël en République démocratique du Congo peut être amené à collecter certaines informations personnelles des ressortissants israéliens afin d'assurer l'assistance consulaire et la gestion des urgences, en ce inclus les données communiquées au Registre de sécurité. Ces informations sont traitées conformément à la législation israélienne sur la protection de la vie privée (Privacy Protection Law, 1981). Elles sont uniquement utilisées pour les besoins consulaires et sont conservées de manière sécurisée pour la durée nécessaire. Sauf urgence afin d'assurer la sécurité et la santé du ressortissant, elles ne sont pas communiquées à des tiers.

ISRAEL